

États financiers intermédiaires de
(non audités)

ACASTI PHARMA INC.

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

ACASTI PHARMA INC.

États financiers intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

États financiers

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat global	2
États intermédiaires des variations des capitaux propres	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	5

Avis :

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 30 novembre 2013 et 28 février 2013

	30 novembre 2013	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants:		
Trésorerie	2 830 660 \$	1 196 568 \$
Placements à court terme	766 698	3 588 227
Clients et autres débiteurs	472 552	450 838
À recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	49 658
Crédits d'impôt à recevoir	486 947	335 501
Stocks	380 278	222 125
Charges payées d'avance	326 156	16 691
	5 312 949	5 859 608
Immobilisations corporelles	15 199	19 278
Immobilisations incorporelles (note 5)	20 176 853	6 291 162
Total des actifs	25 505 001 \$	12 170 048 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants:		
Fournisseurs et autres créditeurs	2 148 497 \$	706 883 \$
À payer à la société mère (note 6)	2 490 103	1 210 604
Redevances à payer à la société mère (notes 5 et 6)	337 051	528 885
Total des passifs	4 975 651	2 446 372
Capitaux propres:		
Capital social (note 3)	46 403 464	28 922 710
Bons de souscription et droits (note 3)	406 687	406 687
Surplus d'apport	2 823 037	438 711
Déficit	(29 103 838)	(20 044 432)
Total des capitaux propres	20 529 350	9 723 676
Engagements (note 5)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 8)		
Total des passifs et des capitaux propres	25 505 001 \$	12 170 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2013	2012	2013	2012
Revenus provenant des ventes	28 347 \$	424 320 \$	300 886 \$	675 292 \$
Coût des ventes	(16 123)	(240 872)	(169 332)	(369 171)
Marge brute	12 224	183 448	131 554	306 121
Frais généraux et charges administratives	(2 046 765)	(1 039 008)	(5 098 078)	(3 201 815)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 32 939 \$ et 151 446 \$ (50 244 \$ et 158 208 \$ en 2012)	(1 279 367)	(770 577)	(3 583 559)	(2 091 436)
Résultat des activités opérationnelles	(3 313 908)	(1 626 137)	(8 550 083)	(4 987 130)
Revenus d'intérêt	7 026	12 183	24 925	35 320
Charges financières	(551 578)	(690)	(553 104)	(1 978)
Gain de change	2 366	3 533	18 856	14 231
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(542 186)	(15 026)	(509 323)	47 573
Perte nette et résultat global total pour la période	(3 856 094) \$	(1 611 111) \$	(9 059 406) \$	(4 939 557) \$
Perte par action, de base et diluée	(0,05) \$	(0,02) \$	(0,12) \$	(0,07) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	83 957 811	72 765 587	78 002 113	72 709 479

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

États intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Capital social		Bons de souscription et droits	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$
Perte nette et résultat global total pour la période	–	–	–	–	(9 059 406)	(9 059 406)
	73 107 538	28 922 710	406 687	438 711	(29 103 838)	664 270
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Émission d'actions (note 5)	6 750 000	15 496 000	–	–	–	15 496 000
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (notes 3 et 4)	–	–	–	2 603 466	–	2 603 466
Bons de souscription exercés (note 3)	5 432 350	1 358 088	–	–	–	1 358 088
Options sur actions exercées (note 4)	296 500	626 666	–	(219 140)	–	407 526
Total des apports et des distributions aux propriétaires	12 478 850	17 480 754	–	2 384 326	–	19 865 080
Solde au 30 novembre 2013	85 586 388	46 403 464 \$	406 687 \$	2 823 037 \$	(29 103 838) \$	20 529 350 \$
Solde au 29 février 2012	72 636 888	28 614 550 \$	313 315 \$	(1 306 451) \$	(13 152 072) \$	14 469 342 \$
Perte nette et résultat global total pour la période	–	–	–	–	(4 939 557)	(4 939 557)
	72 636 888	28 614 550	313 315	(1 306 451)	(18 091 629)	9 529 785
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (notes 3 et 4)	–	–	83 252	1 381 084	–	1 464 336
Bons de souscription exercés (note 3)	121 900	36 094	–	(5 619)	–	30 475
Options sur actions exercées (note 4)	20 000	19 540	–	(5 915)	–	13 625
Total des apports et des distributions aux propriétaires	141 900	55 634	83 252	1 369 550	–	1 508 436
Solde au 30 novembre 2012	72 778 788	28 670 184 \$	396 567 \$	63 099 \$	(18 091 629) \$	11 038 221 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2013	2012	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Perte nette de la période	(3 856 094) \$	(1 611 111) \$	(9 059 406) \$	(4 939 557) \$
Ajustements :				
Amortissement des immobilisations corporelles	1 258	2 210	4 079	6 170
Amortissement des immobilisations incorporelles	669 737	164 286	1 335 205	492 858
Rémunération à base d'actions	1 069 271	411 702	2 603 466	1 464 336
Charges financières nettes (produits financiers nets)	542 186	(15 026)	509 323	(47 573)
(Perte) gain de change réalisé	(2 490)	(1 302)	(880)	6 082
	(1 576 132)	(1 049 241)	(4 608 213)	(3 017 684)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Clients et autres débiteurs	(153 347)	(419 954)	(21 714)	(678 420)
Crédits d'impôt à recevoir	(32 939)	53 210	(151 446)	(54 754)
Stocks	(312 940)	199 173	(158 153)	336 521
Charges payées d'avance	(120 883)	(667)	(309 465)	6 369
Fournisseurs et autres créditeurs	242 043	69 659	891 614	(99 816)
À payer à la société mère	1 089 177	415 551	2 072 936	617 848
Redevances à payer à la société mère	–	155 059	203 234	281 352
	711 111	472 031	2 527 006	409 100
Sorties nettes liées aux activités opérationnelles	(865 021)	(577 210)	(2 081 207)	(2 608 584)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Intérêts reçus	–	57	96 455	679
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(51 312)	(13 083)	(90 964)	(19 992)
Acquisition de placements à court terme	–	–	(3 000 000)	–
Échéance des placements à court terme	2 000 000	250 000	5 750 000	1 750 000
Retractions nettes liées aux activités d'investissement	1 948 688	236 974	2 755 491	1 730 687
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	538 088	4 688	972 177	44 100
Frais d'émission d'actions	–	–	(29 000)	–
Intérêts payés	(1 578)	(690)	(3 104)	(1 978)
Retractions nettes liées aux activités de financement	536 510	3 998	940 073	42 122
Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	4 856	4 835	19 735	8 149
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 625 033	(331 403)	1 634 092	(827 626)
Trésorerie au début de la période	1 205 627	1 093 587	1 196 568	1 589 810
Trésorerie à la fin de la période	2 830 660 \$	762 184 \$	2 830 660 \$	762,184 \$
Informations sur les flux de trésorerie				
Transactions hors caisse				
Émission d'actions ordinaires (note 5)	– \$	– \$	15 525 000 \$	– \$
Bons de souscription exercés par Neptune appliqués contre les payables	793 437	–	793 437	–
Redevances réglées en action (note 5)	–	–	395 068	–
Acquisition d'immobilisation incorporelle (note 5)	–	–	15 129 932	–
Charges financières inscrites aux créditeurs et charges à payer	550 000	–	550 000	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires non audités.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545 Promenade du Centropolis, Laval, Québec, H7T 0A3. La Société est une filiale à participation majoritaire de Neptune Technologies et Bioressources Inc. (« Neptune ») au 30 novembre 2013.

Le 7 août 2008, la Société a commencé à exercer ses activités après avoir acquis de Neptune une licence exclusive mondiale afin de développer et de commercialiser, en utilisant la technologie et la propriété intellectuelle, de nouveaux produits ciblant les maladies cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée aux procédés d'extraction des biomasses marines, telles que le krill. Les produits visent les applications dans les créneaux des médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sous prescription.

Les opérations consistent à développer de nouveaux produits et à réaliser des essais cliniques sur les animaux et les humains. La quasi-totalité des dépenses de recherche et de développement, d'administration et des dépenses en capital depuis le début de l'exploitation sont reliées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte des objectifs de développement établis par Neptune dans sa convention de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit faire des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers annuels audités les plus récents de la Société, sauf pour ce qui est présenté à la note 2 f). Il s'agit des états financiers intermédiaires établis selon les IFRS conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités et les notes de l'exercice terminé le 28 février 2013.

b) Continuité de l'exploitation

La Société a subi, depuis le début de l'exploitation, des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de fonds considérables liées à l'exploitation. Au 30 novembre 2013, le passif à court terme de la Société et le montant des charges prévues pour la recherche et développement de son candidat-médicament excèdent considérablement les actifs à court terme. Au 30 novembre 2013, les passifs de la Société comprennent des sommes dues à Neptune d'un montant de 2 827 154 \$. À la suite des fonds reçus dans le cadre du placement de 18 400 000 unités d'Acasti (voir note 8), la Société dispose suffisamment de fonds pour poursuivre son exploitation au cours des douze prochains mois et au-delà. Par conséquent, le doute important quant à la continuité de l'exploitation a été retiré puisque la Société prévoit réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités. Les montants à payer à la société mère ont été remboursés ultérieurement au 30 novembre 2013.

c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les paiements fondés sur les actions qui sont mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

2. Base d'établissement (suite)

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent :

- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation (note 2 b).
- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels peuvent être dépréciés.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 4);
- Répartition des coûts partagés entre les entités du groupe de Neptune (note 6).

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

f) Modifications comptables

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté la nouvelle norme suivante émise par l'IASB :

- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions).

L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers intermédiaires de la Société.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

3. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions de

- Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.
- Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégories D et E, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende mensuel variable non cumulatif de 0,5 % à 2 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories D et E sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégories D et E sont rachetables au gré du détenteur, sous réserve de certaines conditions.¹

¹ Aucune émission et en circulation

(b) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 30 novembre 2013 et 28 février 2013 :

	30 novembre 2013		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Capitaux propres				
Bons de souscription				
de série 4	–	– \$	5 432 350	– \$
Placement privé				
Bons de souscription				
de série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
de série 7	375 000	100 399	375 000	100 399
	750 000	406 687 \$	6 182 350	406 687 \$

La série 4 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013. Durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, 5 432 350 bons de souscription (121 900 en 2012) ont été exercés pour une contrepartie totale de 1 358 088 \$ (30 475 \$ en 2012).

La série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

La série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription). Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de néant liée à cet octroi (respectivement 12 236 \$ et 83 252 \$ pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2012).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

4. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions

Au 30 novembre 2013, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivantes :

a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève à 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la Société ont approuvé le renouvellement du régime d'intéressement au capital de la Société, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limitée à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit:

	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013		Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Exercées	1,37	(296 500)	0,68	(20 000)
Attribuées	2,38	165 000	2,12	2 280 000
Échues	1,97	(220 000)	1,84	(111 250)
En circulation à la fin de la période	1,57 \$	4 864 750	1,54 \$	5 496 250
Exercables à la fin de la période	1,38 \$	3 418 832	1,08 \$	2 068 666

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

4. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes de neuf mois terminées :

	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012
Prix de l'action	2,31 \$	2,12 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,07 %	1,32 %
Durée estimative	2,44 ans	4,08 ans
Volatilité prévue	76,64 %	71,17 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois est de 1,04 \$ (1,13 \$ en 2012). Aucune option n'était octroyée à des non-salariés au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de neuf mois est de 3,77 \$ (2,10 \$ en 2012).

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 127 763 \$ et 406 872 \$, respectivement, liée à ce régime (251 139 \$ et 779 169 \$ en 2012).

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants d'Acasti, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasti. Le régime a été subséquentement approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires d'Acasti le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités APO ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de la Société. Les Unités APO s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités APO correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 2,89 \$ par unité.

Durant la période de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, 25 000 Unités APO étaient échues. Au 30 novembre 2013, il y a 1 035 000 Unités APO en circulation.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 277 503 \$ et 481 126 \$, respectivement (néant en 2012).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

4. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune

Neptune a instauré différents régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à l'intérieur de son groupe d'entreprises, incluant la Société. La Société constate à titre de rémunération à base d'actions une partie de la dépense enregistrée par Neptune, selon la proportion des services rendus qui sont fournis directement à la Société par les bénéficiaires.

(i) Options sur actions de Neptune :

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 225 785 \$ et 620 083 \$, respectivement, liée à ce régime (131 565 \$ et 535 730 \$ en 2012).

(ii) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune :

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de Neptune, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de Neptune. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de Neptune le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 21 juin 2013, la Neptune a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités s'acquiescent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Neptune. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 276 620 \$ et 597 243 \$, respectivement, liée à ce régime (néant en 2012).

(iii) Bons de souscription de NeuroBioPharm Inc. détenus par Neptune :

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 472 \$ et 2 014 \$, respectivement, liée à ce régime (6 986 \$ et 21 253 \$ en 2012).

(iv) Bons de souscription d'Acasti détenus par Neptune :

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de néant et 1 471 \$, respectivement, liée à ce régime (22 012 \$ et 128 184 \$ en 2012).

(v) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm Inc. détenues par Neptune :

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 174 \$ et 660 \$, respectivement, liée à ce régime (néant en 2012).

(vi) Options d'achat d'actions d'Acasti détenues par Neptune :

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions d'un montant de 156 036 \$ et 485 400 \$, respectivement, liée à ce régime (néant en 2012).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

4. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime d'intéressement à base d'actions pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a été subséquemment approuvé par la Bourse de Toronto et par les actionnaires de NeuroBioPharm le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé aux employés du groupe un total de 832 000 attributions à base d'actions d'intéressement en vertu du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. Les attributions à base d'actions NeuroBioPharm s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, une charge de rémunération à base d'actions de 4 918 \$ et 8 597 \$, respectivement, a été constatée sous ce plan par la Société (néant en 2012).

5. Engagements

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total de a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et de b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa continuation en partie et/ou de la division (demande complémentaire). Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances auraient été égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 000 \$, année 3 – 200 000 \$, année 4 – 225 000 \$ (montant initial de 300 000 \$, réduit à 225 000 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 000 \$, année 6 et par la suite – 750 000 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec Neptune qui prévoit que la Société peut payer d'avance les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

Le prépaiement et l'émission des actions à Neptune ont été approuvés par les actionnaires désintéressés de la Société lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 27 juin, 2013, et subséquemment par la Bourse de croissance TSX.

Le 12 juillet, la Société a émis à Neptune 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action.

La transaction a été comptabilisée suite à l'émission des actions de Catégorie A. La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule du calcul stipulée dans le contrat de licence, ajustée pour refléter les redevances courus de 395 068 \$ du 4 décembre, 2012, date à laquelle la Société a conclu l'entente de prépaiement, au 12 juillet 2013, date de l'émission des actions, d'un montant de 15 129 932 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 000 \$, déduction faite de 29 000 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus l'engagement de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

5. Engagements (suite)

Frais de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et commercialiser certains produits. La Société a conservé certains droits relativement à ces projets.

La Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 064 000 \$, dont un montant de 3 688 000 \$ a été payé à ce jour. Au 30 novembre 2013, un montant de 700 000 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres crédettes » relativement à ces projets.

6. Parties liées

a) Frais d'administration et frais de recherche et de développement

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012, Neptune a facturé à la Société certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2013	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012
Frais d'administration	212 402 \$	160 307 \$	702 077 \$	743 900 \$
Frais de R&D, avant crédits d'impôt	96 805	161 463	426 014	513 921
Redevances (note 5)	–	174 520	228 219	277 740
	309 207 \$	496 290 \$	1 356 310 \$	1 535 561 \$

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société, puisque Neptune n'alloue pas, entre autres, certaines charges de bureau communes et ne facture pas d'intérêt sur ses créances. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

b) À payer à la société mère

Les montants à payer à la société mère n'ont pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portent pas intérêt.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

6. Parties liées (suite)

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 3 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants inclut les montants suivants pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012 :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2013	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013	Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012
Avantages à court terme	164 373 \$	225 820 \$	463 480 \$	677 460 \$
Paiements fondé sur des actions	536 981 \$	309 343 \$	1 576 060 \$	1 173 800 \$
	701 354 \$	535 163 \$	2 039 540 \$	1 851 260 \$

7. Informations sectorielles

La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires.

Tous les actifs de la Société sont situés au Canada et aux États-Unis.

Les ventes de la Société se répartissent selon la région de domiciliation du client. Toutes les ventes s'effectuent aux États-Unis.

8. Événements postérieurs à la date de clôture

Placement d'unités

Le 3 décembre 2013, la Société a conclu un placement de 16 000 000 unités d'Acasti (« unités ») au prix de 1,25 USD chacune. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire d'Acasti à un prix d'exercice de 1,50 USD par action visée par un bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'à 17h (heure de Montréal) à la date qui tombe au cinquième anniversaire de la clôture du placement. Avant la clôture du placement, les preneurs fermes ont levé la totalité de leur option de surallocation leur permettant d'acquérir 2 400 000 unités supplémentaires, résultant en un total de 18 400 000 unités émis pour un produit brut d'environ 23 millions USD. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à environ 2,3 millions USD. Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme un passif dérivé (« passif dérivé lié aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix de l'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Au 30 novembre 2013, des frais d'émission d'un montant de 550 000 \$ ont été comptabilisés dans le résultat, dans les frais financiers, ce qui représente la portion affectée au passif dérivé lié aux bons de souscription.

Frais de recherche et de développement

En décembre 2013, la Société a conclu de nouveaux accords de recherche et de développement résultant des obligations contractuelles additionnelles d'environ 1 050 000 USD.